

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

SOMMAIRE	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

À PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 18 MAI

RENTRÉE DES CHAMBRES

La rentrée parlementaire s'est effectuée hier sans aucun incident, comme chacun s'y attendait. Une lassitude générale, un découragement profond paraissent avoir envahi nos politiciens législateurs. Les amateurs du boucan parlementaire se trouvent paralysés par l'indifférence quasi universelle que manifestent sénateurs et députés. Les représentants de la gauche n'ont rapporté aucun enthousiasme des résultats électoraux du premier mai, dans leur département respectif.

La temporisation, l'indifférence sont à l'ordre du jour. Mais on ne s'illusionne point ; il suffira d'une étincelle pour enflammer les passions que les groupes républicains ont intérêt à laisser momentanément assoupies, ne serait-ce que pour donner le temps aux meneurs d'intrigues d'ourdir à l'aise la trame de leurs complots ambitieux.

Le bruit court que M. Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, interpellera sur la dernière lettre du Pape aux cardinaux et sur les circonstances dans lesquelles elle a été écrite.

M. Cunéo d'Ornano a l'intention d'interpeller sur les élections municipales de Loches qui ont abouti à la nomination de M. Wilson comme maire de Loches.

M. Cunéo d'Ornano demandera l'application de la loi contre la corruption électorale.

M. Pion, très entouré, exprimait sa satisfaction au sujet du désarroi des monarchistes et sa confiance dans le succès de la Droite constitutionnelle.

L'Autorité assure que dans l'exposé des motifs qui sera distribué aux Chambres, M. Carnaud déclare que pendant plusieurs années encore le budget de la marine devra supporter une augmentation de 23 millions.

UNE APOTHÉOSE

Oui, une apothéose.

L'apothéose de Ravachol !

C'est éccœurant, c'est plus qu'éccœurant, c'est une honte.

L'administration devait, dit-on, faire transporter cet odieux gremlin sans tambour ni trompette, sans prévenir le bataillon des reporters de journaux parisiens.

Et l'on devait emmener la bête malfaisante, une nuit, sans que personne connût son départ.

Mais l'administration n'a pas maintenu ses résolutions.

M. Loubet a eu peur sans doute des réclamations du reportage à outrance ; et, à la gare de Châteaureux, une dizaine de reporters, partis en avant, prenaient d'assaut le train qui amenait Ravachol de Paris.

Le héros de la dynamite, l'assassin de l'ermite de Chambles et de plusieurs autres personnes, était accompagné par une trentaine d'agents de police. Excusez du peu !

Et, à la gare de Saint-Etienne, une foule considérable attendait.

Selon l'expression d'un reporter, « on eût dit que quelque grand de la terre faisait son entrée dans la ville. »

L'arrivée de M. Carnot, président de la République, n'eût pas causé plus de fièvre.

Remarquez qu'il était quatre heures de l'après-midi, et il aurait été si simple de faire stationner quelque part l'immonde voyageur, et de ne l'introduire à Saint-Etienne qu'après minuit...

Quelle sottise et misérable histoire !

Et les autorités étaient là comme pour faire honneur à l'anarchiste assassin : le préfet et son chef de cabinet !

Pourquoi pas le conseil municipal ?

Et lisez cette description admirable empruntée à un compte rendu :

« Ravachol est extrait de son wagon : les dix-sept heures que cet homme vient de passer en chemin de fer, étroitement enfermé dans un cabanon, au milieu d'une atmosphère irrespirable, n'ont pas entamé son indomptable énergie. C'est d'un air souriant et d'un pas assuré qu'il se dirige vers la porte de sortie. Il est vêtu du complet noir qu'on lui vit pendant les débats de la Cour d'assises de la Seine et coiffé d'un feutre marron ; les bras sont solidement enchaînés l'un sur l'autre. Au moment où il paraît sur le seuil extérieur de la gare, il fait un pas vers la balustrade qui protège l'entrée des salles d'attente, promène un regard triomphant autour de lui et lance d'une voix stentor cette exclamation : « Vive la Révolution sociale ! Je ne suis pas encore mort, allez ! » et descendant rapidement les quelques marches qui accèdent au sol, il monte sans hésitation, sans résistance, on pourrait même dire sans répugnance, dans l'omnibus du service des prisons. On l'entend seulement prononcer à mi-voix ces paroles stoïques : « La mort, je ne la crains pas. »

N'est-ce pas une véritable apothéose ?

Nous en rougissons pour le gouvernement qui n'a pas su empêcher ce spectacle indécent et cette réclame démoralisatrice.

INFORMATIONS

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Nous avons dit, il y a quelque temps, que certains fournisseurs avaient fait des tentatives criminelles pour livrer au ministère de la guerre des articles d'habillements reconnus très défectueux.

Le *Petit Parisien* explique aujourd'hui où en est l'affaire :

« M. le contrôleur Brichard, délégué par le Ministre de la Guerre, commença une enquête qui établit d'une façon irréfutable la matérialité des faits, que les premiers dans la presse nous avons signalés.

« Dès que ces recherches furent terminées, M. de Freycinet fit transmettre à la Chancellerie le dossier de l'affaire. Les conclusions de ce dossier étaient absolument écrasantes pour un industriel bien connu, M. Sarda, ancien chef de la maison Lecerf et Sarda, devenu à la suite de la faillite de cette Société l'associé de M. Hemerdinger.

« M. Couturier, juge d'instruction, fut chargé de suivre l'affaire. Au dossier réuni par M. le contrôleur Brichard, ne tardait pas à se joindre une plainte en régle formulée par M. Hemerdinger contre M. Sarda.

« Le magistrat, devant la gravité des faits, n'hésita plus. Un mandat d'amener fut lancé contre M. Sarda et vingt-quatre heures après il était écroué à Mazas, où ne tardait pas à venir le rejoindre un neveu de M. Hemerdinger, M. Mayer, également employé dans sa maison.

« L'affaire en est là. »

Espérons qu'elle n'en restera pas là et que les coupables seront punis comme ils le méritent, malgré tous les appuis et toutes les recommandations qu'ils doivent utiliser dans les régions officielles.

DISSOLUTION DE L'« UNION CHRÉTIENNE »

Voici le texte du procès-verbal adopté par les membres du Comité dans la séance qu'elle a tenue lundi, sous la présidence de M. Chesnelong :

« L'Union de la France chrétienne s'était fondée sur un terrain de neutralité politique, pour grouper autour de la défense religieuse le concours des chrétiens et de tous les honnêtes gens, quelles que fussent leurs opinions.

« Ce terrain de neutralité ne paraissant pas répondre aux désirs exprimés par le Saint-Père, le « Comité de l'union, dont la défense religieuse était l'unique objet », croit remplir son devoir en se séparant. »

LES DIX-SEPT DE LOCHES

Du *Figaro* :

« Les dix-sept de Loches qui ont choisi M. Wilson pour maire vont certainement devenir à la mode, bien que les journaux républicains fassent semblant d'ignorer ce petit détail historique.

« J'estime qu'il serait injuste d'en vouloir aux dix-sept et même à la majorité des électeurs lochois qui ont ramené M. Wilson aux affaires. Certainement, cet homme d'Etat leur avait rendu de nombreux services qui méritent reconnaissance. Je dirai même que les Lochois offrent le spécimen d'une fidélité très rare dans les annales politiques.

« D'ailleurs, pourquoi n'auraient-ils pas renommé M. Wilson conseiller municipal, puis maire ? Que lui reproche-t-on ? Des faits évidemment controuvés, puisque M. Wilson, condamné une première fois par des juges probablement malveillants et infectés de cléricalisme, a été acquitté en appel par des magistrats mieux informés.

« C'est pure discrétion de sa part s'il s'est tenu depuis à l'écart des fonctions publiques. Il vent y rentrer. Loches l'attendait. Loches est fier de faire de lui son premier magistrat municipal, Loches le nommera député en 1893.

« Ainsi ont dû raisonner les Dix-Sept, et ce n'est pas leur « état d'âme », comme on dit à présent, que je voudrais connaître, mais celui des cinq (ils étaient vingt-deux votants) qui ont persisté dans leur entêtement de bourgeois

retardataires à la réparation d'une injustice évidente. En voilà des cerveaux étroits !

« Et puis quoi ! la Franche-Comté ne va-t-elle pas élever un monument à l'austère beau-père de ce gendre calomnié ? M. Grévy ne se dressera-t-il pas en marbre sur un piédestal où l'on verra la Justice et la Force symbolisée par un joli petit lion ? Et M. Grévy ne suivait-il pas d'un regard bienveillant les agissements de M. Wilson ?

« Qui sait si la statue de celui-ci ne sera pas un jour aussi érigée à Loches par souscription publique ?

Où le père a passé passera bien l'enfant.

» F. M. »

VIOLENCES PRÉFECTORALES

Le préfet d'Ille-et-Vilaine est en train de se signaler à l'admiration de ses administrés par un zèle et une ardeur que nous devons mentionner comme ils le méritent.

Ce personnage républicain parcourt le département et il y tient des discours extravagants sur les élections municipales.

Là, il a dit :

« La victoire d'hier, c'est la victoire du paysan sur ceux qui l'oppriment dans sa conscience et dans sa fortune. »

Ailleurs :

« Partout ou presque partout, nous avons vu le prêtre désertir l'autel pour descendre dans l'arène politique... Partout ou presque partout, le catéchisme et le confessionnal ont été transformés en instruments destinés à violenter le suffrage. Partout enfin, nous avons assisté au plus attristant déchainement de la société religieuse contre la société laïque. »

Il n'est pas possible qu'un représentant du gouvernement puisse tenir un langage plus violent et plus faux, plus odieux dans son esprit et plus hypocrite dans ses insinuations.

Comment s'étonner que, avec de telles excitations officielles, l'animosité entre citoyens augmente partout. Le gouvernement donne l'exemple et propage la calomnie.

UN INSPECTEUR ANARCHISTE

Voici les inspecteurs de l'instruction publique qui se mêlent à leur tour de faire de l'anarchie.

On écrit de Sens :

« Une perquisition judiciaire, opérée le mardi 3 mai, a causé un bruit énorme dans notre ville. M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction, escortés de quatre gendarmes, ont fait une perquisition chez M. Boé, inspecteur primaire de l'arrondissement de Sens. Il s'agissait, dit-on, d'affiliation anarchiste.

« La justice n'aurait rien découvert chez ce fonctionnaire, si ce n'est la collection du *Père Peinard*, journal officiel des anarchistes.

« On raconte que c'est à la suite d'une commission rogatoire, émanant d'un magistrat d'une ville de l'Est, que la justice de Sens a dû faire ces recherches. On aurait trouvé, sur un anarchiste mis en arrestation, une lettre compromettante de M. Boé.

» Les commentaires vont leur train sur cette surprenante affaire.

» M. Boé s'était illustré à Sens (nos lecteurs s'en souviennent) par ses conférences anticléricales et par un discours prononcé à l'enterrement civil d'un instituteur franc-maçon.

» M. Boé est-il, comme on l'assure, vénérable de la loge maçonnique ? Nous l'ignorons : toujours est-il qu'il vient d'être révoqué de ses fonctions d'inspecteur à cause de ses relations avec les anarchistes. C'est tout à fait édifiant ! »

En effet, très édifiant cet inspecteur de l'enseignement primaire qui étudie le meilleur système de bombes pour faire sauter les maisons, habitants compris, et dont le *Père Peignard* devient la lecture favorite.

Ses divagations antireligieuses le protégeaient contre les rigueurs de M. le ministre de l'instruction publique. Il a fallu l'indiscrétion d'un juge pour révéler les relations et les vrais sentiments de M. l'inspecteur.

On vient de le révoquer, en présence du scandale causé ; mais ce cas est typique et montre le désarroi de l'enseignement officiel.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE LOUEST

Dans le mouvement judiciaire qui vient d'être signé, nous remarquons :

M. Milon, juge de paix à Segré, est nommé juge de paix à Saumur (canton Nord-Est), en remplacement de M. Le Blaye, démissionnaire.

M. Milon est remplacé à Segré par M. Deschamps, juge de paix à Clères (Seine-Inférieure).

CONFÉRENCE AGRICOLE

M. Chauvet, professeur d'agriculture pour l'arrondissement de Saumur, fera une Conférence dimanche prochain 22 mai, à Saumur, rue des Paiens, ancienne salle de Dessin, à 2 heures de l'après-midi.

Il traitera : *Du greffage de la vigne.*

A la suite de cette Conférence, une application pratique sera faite à l'École de Viticulture de Saumur.

La Conférence est publique et gratuite.

L'*Officiel* a publié une décision fixant les centres d'examen et les dates du concours annuel pour l'emploi d'élève mécanicien de la flotte.

A Saumur, l'examen aura lieu le jeudi 23 juin, à 8 heures du matin, au collège communal.

Examineurs : MM. Gachassin, capitaine de

frégate ; Le Moal, mécanicien principal de 1^{re} classe.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 17 mai. — Adrien-Georges Pichon, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 17 mai. — Gabrielle-Alice Audouin, 9 mois, route de Rouen. — Marceline Pain, 14 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Élections des municipalités

(Suite)

Ambillou. — Emile Geizet, maire ; René Thibault, adjoint.

Epiéds. — Pommereau, maire ; Merlet, adjoint.

Tancoigné. — Chailion de Fongerolles, maire ; Gaudon, adjoint.

Coudray-Macouard. — Victor Ducamp, maire ; Mahou-Boussicault, adjoint.

Coutures. — Charles Guéret, maire ; Adrien Pelé, adjoint.

Parnay. — René Hardré, maire ; Eveillard, adjoint.

Chacé. — Doveau-Chasle, maire ; Adrien Milon, adjoint.

Varrains. — René Touché, maire ; Breton, adjoint.

Saint-Lambert-des-Lévées. — Bonju, maire ; Robineau, adjoint.

Saint-Clément-des-Lévées. — Haran, maire, réélu, ainsi que son adjoint.

Distré. — Gagneux, maire ; Louis Paumeau, adjoint.

Bagneux. — Chumeau, maire ; Charles Meurey, adjoint.

Chemellier. — Baudin, maire ; Cîret, adjoint.

Saint-Just-sur-Dive. — Hardouin, maire ; François Ballu, adjoint.

Turquant. — Nau-Aubin, maire ; Auger-Bruneau, adjoint.

Les Cerqueux. — François Pineau, maire ; Narcisse Rigaudeau, adjoint.

Concourson. — Coquin, maire ; Louis Guyon, adjoint.

Somloire. — Arthur des Nouhes, maire ; Baptiste Billy, adjoint.

Saint-Paul-du-Bois. — Christian Dumas, maire ; Pierre Sauvêtre, adjoint.

Sonlanger. — Prosper Gigot, maire ; Jonet, adjoint.

Courchamps. — Pierre Jamin, maire ; Louis Charpy, adjoint.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — Girard, maire ; Thuau, adjoint.

Trèves-Cunault. — Denis Guibert, maire ; François Leroy, adjoint.

Brain-sur-Allonnes. — Guéret, notaire, maire ; Saintes, adjoint.

Louresse. — De Contades, maire ; François Beillard, adjoint.

Noyant-la-Plaine. — Leroux, maire ; Cesbron, adjoint.

L'incendie des bois de Gennes et Cunault a été vu d'Angers.

Nous lisons dans le *Petit Courrier* :

« Un incendie paraissant avoir des proportions considérables a été remarqué, dimanche, dans les environs de Blaison et de Saint-Mathurin.

» Les flammes apparaissaient parfaitement de la Pyramide, et d'Angers on remarquait cet incendie également. »

L'autre semaine a été célébré, à Lyon, le mariage de M. Bordier, fils du sympathique président de l'Association artistique d'Angers, avec M^{lle} Faugeton, fille du général Faugeton, commandant la place de Lyon, et petite-fille de M. Paul Ratouis.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par le cardinal Foulon, archevêque de Lyon.

Dix-huit généraux assistaient à la cérémonie.

FÊTE D'ESCRIME A ANGERS

Au risque de passer pour indiscrets, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, nous pouvons dès aujourd'hui affirmer que la date du dimanche 22 mai est définitivement fixée pour la fête d'escrime qui doit avoir lieu au Théâtre National du Cirque d'Angers, à une heure et demie de l'après-midi.

M. le général de division Fabre, M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le maire d'Angers et M. le comte Roger de Terves, commandant le 74^e régiment de la territoriale, en ont accepté la présidence et honoreront de leur présence cette fête toute patriotique qui promet d'être exceptionnellement brillante.

La musique du 135^e régiment d'infanterie, sous la conduite de son éminent chef, M. Rouveirois, doit faire entendre les plus jolis morceaux de son répertoire.

Les maîtres d'escrime des Écoles militaires de La Flèche, Saumur et des régiments résidant à Nantes, Le Mans, Tours, Vannes, Niort et Angers, autorisés par leurs chefs de corps, prêtent leur concours précieux. M. Bickel, l'ex-maître d'escrime du 12^e régiment de cuirassiers, est un des premiers inscrits pour ouvrir l'assant.

M. L. Tricot, baryton des grands théâtres de Lyon et de Bordeaux ; M. Meinioux, ténor-solo de la Société Sainte-Cécile, nos deux sympathiques compatriotes auxquels jamais un appel n'est fait en vain lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre, apportent généreusement l'appui de leur talent si apprécié de tous.

Tout cela promet beaucoup et depuis longtemps déjà nous sommes privés de pareilles fêtes.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir applaudir.

ANGERS. — *Tentative d'assassinat.* — La fille Marie Goubard, qui habitait rue Vallemaine, n° 13, recevait depuis plusieurs jours chez elle les nommés Reglin, journalier, âgé de 19 ans, demeurant rue de l'Hommeau, 24, et la femme Baillif, âgée de 24 ans.

Vendredi dernier, Reglin et la femme Baillif proposèrent à la fille Goubard une promenade à Pruniers. Dans la soirée, tous les trois partirent ensemble ; ils avaient pris le chemin de halage qui longe la Maine, et le suivaient depuis quelques instants, lorsque Reglin voulut enlever de force le porte-monnaie de la fille Goubard. Celle-ci résista et une lutte s'engagea.

La femme Baillif prit fait et cause pour Reglin et l'un et l'autre accablèrent de coups la malheureuse victime, puis ils la précipitèrent dans la Maine après lui avoir enlevé des effets et son porte-monnaie contenant 43 fr. 50.

La fille Goubard allait périr lorsqu'un homme entendit ses cris et accourut à son secours. Alors les deux agresseurs prirent la fuite. L'homme put retirer la fille et la ramena en ville.

Le lendemain, la victime de ce lâche guet-apens alla porter plainte à la police. Les agents se mirent à la recherche des deux criminels ; ils les trouvèrent seulement dans la journée de dimanche et les arrêtèrent.

La femme Baillif a déjà subi plusieurs condamnations pour vols.

LES NOYES D'AMBOISE

Un affreux accident a mis en émoi, dimanche, la population d'Amboise.

Une fille Petitbon, âgée de dix-neuf ans, ouvrière à la fabrique Guillaume, devait épouser prochainement un jeune homme d'Amboise ; mais, au dernier moment, sa famille refusa de donner son consentement. Aussi, après de nombreuses querelles, la jeune fille résolue d'en finir avec la vie.

Deux jeunes gens venaient de monter dans une barque pour faire une promenade sur la Loire. Elle les pria de la conduire dans une île de la Loire.

Il fut aussitôt accédé à son désir. On partit. La promenade s'annonçait joyeuse lorsqu'à vingt mètres à peine du bord, et avant qu'on ait eu le temps de la retenir, la fille Petitbon se jetait à l'eau, entraînant dans sa chute les deux jeunes gens, les nommés Lemaire, dont un seul savait nager et pût se sauver.

Le courant, assez rapide, entraîna les deux corps à deux cents mètres plus bas et on ne put les retrouver qu'après de longues recherches ; tous les soins furent inutiles pour les rappeler à la vie. Le jeune homme, âgé de vingt ans, avait tiré au sort cette année.

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie : La Terre libre

III — MONSIEUR BONNEFOY

(Suite)

M. Bonnefoy ne perdait pas son temps ; il était allé chez ses banquiers et avait souscrit des traites pour une partie de ses dépôts et fait des demandes de retrait pour des sommes importantes. En outre, il avait télégraphié à son agent de change de New-York ces deux mots significatifs :

— Vendez tout.

Plus tranquille, il était revenu vers le soir au Petit-Saint-Denis. Il fut aveuglé et familial.

Il daigna caresser Pluton et causa avec Prosper en l'absence de son patron.

Le jeune garçon, qui n'avait rien à cacher, fit l'éloge complet d'André Rémy, et raconta

comment il avait été adopté par lui.

M. Bonnefoy parut prendre un vif plaisir à ce récit et engagea l'enfant à continuer.

Il apprit alors que M. Rémy devait épouser Mlle Martel, mais le conseil de famille s'était opposé au mariage.

— Bon, dit-il ; et le père ?

— M. Martel voulait et le docteur aussi, mais les autres n'ont pas voulu.

— Il y a bien un motif ?

— Vous comprenez, monsieur, je ne me connais pas beaucoup à tout cela, mais j'en ai entendu un qui disait à un autre : « Il est impossible que le fils de l'assassin épouse la fille de la victime. »

Les yeux de Bonnefoy, à ces mots, lancèrent comme un éclair vite éteint.

— Je ne comprends pas, dit-il froidement.

— Moi, fit le petit, j'ai conclu de là et d'autres mots que j'ai entendus, que M. Rémy est le fils d'un nommé Vincent, qui aurait tué autrefois le père de Mlle Armande.

M. Bonnefoy devint tout rouge.

Il regarda dehors et dit tout à coup :

— Voilà ces messieurs qui reviennent ; allons au-devant d'eux.

André Rémy causa une heure environ avec

Bonnefoy, puis se retira chez lui avec le docteur.

— Qu'avez-vous donc ? lui dit ce dernier, vous paraissez tout pensif.

— Oui, je cherche où j'ai déjà vu ce Bonnefoy ; demain je saurai à quoi m'en tenir sur sa gestion, qui me paraît louche ; mais sur l'homme, je ne puis...

Tout à coup il poussa un cri.

— C'est lui ! dit-il, ah ! le hasard est pour moi.

— Qui, lui ?

— Pas un mot, docteur, laissez-moi agir, et que le coquin ne se doute de rien.

— Je ne comprends pas...

— Celui qui est ici le directeur est le véritable assassin d'Armande Martel ; c'est le voleur des cinquante mille francs ; oh ! j'en suis certain, c'est Séverin Billou !

IV — POUR CACHER UN CRIME, IL EN FAUT COMMETTRE UN AUTRE

La découverte qu'avait fait André Rémy avec les souvenirs de Jacques Vincent l'empêchait de dormir.

De son côté le docteur, surpris d'abord, effrayé ensuite de cette rencontre singulière,

ne pouvait fermer l'œil.

Lui, le naturaliste, il était arrivé, après une heure de réflexion, par trouver tout naturel ce rapprochement extraordinaire.

En effet, le criminel tourne ordinairement dans l'orbite du crime. S'il fuit d'abord, il s'en rapproche insensiblement, mais infailliblement.

Billou avait suivi la même loi d'attraction.

Sauvé aux États-Unis, par hasard ou par la volonté supérieure qui est en nous et nous dirige, il avait été attiré par cette usine du Petit-Saint-Denis. Là, il le savait et il le craignait, mais il le désirait encore plus, on lui parlerait de son crime.

Se croyant bien en sûreté, bien caché, bien inconnu (il était tout cela), Billou s'était présenté timidement d'abord, hardiment ensuite. A l'aide d'un faux nom, il était devenu l'associé du père de la victime. Ce scélérat, après avoir volé la caisse, dilapidait de loin ce qu'il ne pouvait prendre de haute lutte.

Le bon docteur passa la nuit à peser toutes ces probabilités.

Il conclut en se disant que le bonhomme ne se doutait de rien, et que le lendemain il serait bon de lui envoyer quelques gendarmes.

Comme bien on pense, cet accident fait l'unique objet de toutes les conversations.

LES CONQUÊTES DU JARDINAGE

Les voyageurs ont fait, par tous pays, des razzias de graines et de boutures, et, des cinq parties du monde, les verdures nouvelles et les fleurs inédites sont parties, emballées dans des milliers de caisses, pour peupler nos serres chaudes, nos parterres et nos potiches. De hardis aventuriers sont partis à la conquête d'une fleur, comme les chevaliers de la Table Ronde à la conquête du Saint-Graal.

Le jardinage a eu ses martyrs : le jardinier Collignon, du Muséum, chargé d'explorer la flore des mers du Sud, périt dans l'expédition de La Pérouse ; en 1799, Tautier et Riedlé, du Jardin des Plantes, moururent dans l'île de Timor ; en 1819, Plé, Havet, Godéfroid, partirent pour Madagascar et ne revinrent jamais. En revanche, que de conquêtes et de victoires ! Le marronnier d'Inde arrive de Constantinople à Paris en 1613 et s'installe dans le jardin du duc de Soubise ; le tulipier de la Virginie est semé à Trianon en 1732 ; le pantownia, que les Japonais appellent kiri, le seul arbre qui porte des fleurs bleu-pervenche, arrive, en 1834, au Muséum, et c'est là qu'il épanouit ses premières grappes.

Nous avons apprivoisé et acclimaté tous ces sauvages : mais le yucca se souvient encore des Caraïbes qui dansaient autour de lui la danse de guerre ; le groseillier n'a pas oublié les Andes californiennes ; les mimosas sont tout imprégnés des parfums de l'Océanie, et les seringas regrettent le paysage éclatant du Népal. De Mexico, en 1789, le dahlia fait son entrée à Madrid. En 1802, le docteur Thibaud, botaniste de notre ambassade, l'envoie, à litre de plante alimentaire, au Muséum, qui le recevait en même temps de Humboldt et de Bonpland, en tournée sur les plateaux mexicains.

Le célèbre jardinier académicien, André Thouin, devine l'avenir floral de la plante et en commence le semis ; le capitule prend toute sa plénitude, roule ses ligules en cornet et se transforme à l'infini. Aujourd'hui, quelle richesse dans la fleur, dans sa forme, son ampleur, sa tenue ! Quelle surprise dans les coloris ! A part la nuance céleste, toute la palette du peintre y a passé.

CHEMINS DE FER

Sur 2,350,000,000 de voyageurs transportés en France depuis dix ans, il n'y a eu qu'un tué pour 20 millions et 1 blessé pour 4 millions 100,000 voyageurs.

Angleterre : 1 tué pour 20 millions et 1 blessé pour 695,000 voyageurs.

Allemagne : 1 tué pour 9 millions de voyageurs et 1 blessé pour 2,620,000 voyageurs.

En Belgique : 1 tué pour 6,838,000 et 4

Mais celui qui dormait le moins, c'était certainement Billou. Le petit homme, impassible en apparence, enfermé dans sa case avec son Chinois, passait et repassait dans sa tête toutes les combinaisons possibles pour se tirer de ce mauvais pas.

Ril se disait : — Jacques Vincent ne m'a pas encore reconnu, mais ses yeux me regardent en disant : — Je te connais. Le souvenir lui reviendra : à quatorze ans ou à bonne mémoire ; demain, après demain, un jour enfin, il me sautera au cou en s'écriant : — Tu es le complice de mon père !

Voilà ce qu'il faut éviter.

Et il ajoutait : — Dans deux jours, j'aurai réalisé mes fonds, et alors, je pourrai abandonner la place.

Il fallait donc attendre deux jours, tergiverser, mentir, se courber. C'était facile à faire.

Être obséquieux et prudent. Séverin Billou connaissait cela.

La troisième journée se passa donc en compliments de sa part à André Rémy et au docteur.

blessé pour 700,000 voyageurs transportés.

Aux Etats-Unis, où les trains ont des vitesses invraisemblables, cette vitesse, ce sont les voyageurs qui en paient les frais : 1 blessé pour 428,000 et 1 tué pour 2,840,000.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 mai 1892.

La mise à l'ordre du jour en première ligne du projet de réforme des Caisses d'épargne a provoqué des réalisations de la part des acheteurs de rentes qui craignent que la caisse des dépôts n'ait plus à l'avenir d'aussi importantes disponibilités à employer en achats de rentes.

Le 3 0/0 ancien cote 97.92 après 97.82 ; le nouveau 98.10 et le 4 1/2 105.27.

La Rente Italienne est bien tenue à 91.40. D'après le programme du nouveau ministère, il est probable que tous les efforts tendront à obtenir un budget en parfait équilibre. Les Méridionaux profitent de la faveur dont les rentes bénéficient, ils cotent 625. L'Extérieure passe à 63 7/16. Le 3 0/0 Portugais est très ferme à 28 15/16. On ne pense pas que les négociations puissent être reprises avant le retour des délégués qui sont allés soumettre à leurs comités respectifs les conditions d'arrangement arrêtés avec le délégué du Portugal. Le Rouble étant offert à 266, l'Orient reste à 69.25 et le Nouveau Russe à 76.90.

L'action de la Banque de France est en nouveau progrès à 470. Le projet de renouvellement du privilège ne viendra en discussion qu'après le vote de la loi qui doit régler le fonctionnement des caisses d'épargne et instituer le Crédit Agricole. Le Crédit Foncier conserve le cours de 4,210. La Banque de Paris est très ferme à 666. Les actionnaires de cette société savent que la réduction du dividende n'est qu'un fait accidentel dans la période qui a fourni un dividende moyen de 45.75 par titre. Le Crédit Lyonnais conserve son avance à 794. La Société Générale est en progrès au comptant à 466 fr.

Les Chemins Economiques cotent 403 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 17 Mai 1892

3 0/0	97 93
3 0/0 nouveau	98 07 1/2
3 0/0 amortissable	98 25
4 1/2	105 25

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE

Bains de Mer de l'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Poulignen, Batz, le Broisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet).

L'ingénieur voulut voir les livres, et il fallut s'exécuter. Séverin remit des livres insignifiants ou sans suite. Il devenait impossible de contrôler sérieusement les opérations.

Cependant, André Rémy ne pouvait se douter que Billou l'eût reconnu. Il croyait au contraire tenir son adversaire dans sa main.

Un fait imprévu lui prouva le contraire. Deux lettres de Montpellier étaient arrivées le matin, et Billou les avait lues sans rien dire de leur contenu.

— Ce sont des affaires personnelles, avait-il dit.

— Une demi-heure après, un télégramme arriva, et le hasard voulut que ce fût le docteur qui le reçut.

Ce télégramme disait : — Tout vendu. — Cours moyens. — A disposition.

Il fit remettre par un ouvrier le télégramme à Billou et prévint André Rémy.

— Nous sommes devinés, répondit celui-ci. Le gredin a des valeurs et les fait vendre ; il est temps d'agir.

— Que faut-il faire ? demanda le docteur.

— Allez à Montpellier ; sachez ce qu'on pense de Billou, et s'il a de l'argent placé. Pré-

Pont-l'Abbe (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclu, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le Voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de gare trois jours avant celui du départ.

CONSEILS ET RECETTES

LE PUCERON DU POIRIER

Les feuilles du poirier sont souvent envahies par l'*Aphis pirasiri* de Goureau, le puceron du poirier. Cet insecte se tient sous les feuilles qu'il roule en forme de coquille, et la sécrétion mielleuse qu'il produit donne une apparence de maladie et de saleté aux arbres envahis.

Les fourmis qui cohabitent sous les feuilles avec les pucerons ne sont pas venues pour les dévorer, bien au contraire. Elles recueillent précieusement la matière sucrée produite par ces bestioles et les titillent même de leurs antennes pour en exciter la production.

Pour se débarrasser de ces hôtes incommodes, il est nécessaire d'élaguer dans la mesure du possible, à l'époque de la taille, de brûler les branches enlevées de façon à détruire le plus d'œufs possible, de recueillir et de brûler autant que faire se pourra et pour la même raison les feuilles qui tomberont.

D'ici l'hiver, il y a avantage à pulvériser de

senté-vous carrément de la part de la maison Martel et Cie ; il faut savoir à tout prix la vérité.

— Bien, dit le docteur.

Et il partit.

Mais Billou avait reçu la dépêche. Il avait vu André et le docteur causer ensemble. Il vit atteler le cheval et sembla n'y pas faire attention.

Il appela son Chinois.

— Suis cette voiture, lui dit-il, et dis-moi où le maître sera rentré.

— Quand faudra-t-il revenir ?

— Quand il reviendra.

Il mit au serviteur asiatique un dollar dans la main, ce qui donna à celui-ci assez de jargon pour suivre le cheval du docteur jusqu'à Montpellier.

(A suivre.)

Un nouveau maire doit passer, le dimanche suivant, une revue de la compagnie des sapeurs-pompiers. Désirant que rien ne trouble l'éclat de cette fête, il fait afficher, quelques jours avant, l'avis suivant :

« S'il pleut le matin, la revue se fera l'après-midi, et s'il pleut l'après-midi, la revue se fera le matin. »

temps en temps sur les feuilles la mixture suivante dont la formule est due à M. Vassilière, professeur d'agriculture de la Gironde :

Savon noir	2 kilos.
Carbonate de soude	2 kilos.
Pétrole	4 litre.
Eau	400 litres.

Faire dissoudre le carbonate de soude et le savon noir dans l'eau tiède, et après le refroidissement, ajouter le pétrole en agitant le mélange.

Faire de préférence les pulvérisations le soir, de façon à éviter une évaporation trop considérable, et, si la chose est possible, pulvériser de bas en haut, de façon à atteindre la face intérieure des feuilles.

LE RÉSÉDA. — La délicieuse petite plante que nos grands-pères ont surnommée *mignonnette*, lors de son introduction en France, au commencement du siècle dernier, et que nous appelons *réséda*, fournit un excellent calmant pour les meurtrissures quand elle est broyée et que son jus est appliqué sur la partie souffrante. Son nom même indique l'usage qu'en faisaient les anciens. Ce nom vient de *resedare*, verbe latin qui veut dire calmer, apaiser.

M. Berthaud à Saumur

Le savant chirurgien-pédicure spécialiste, dont nous avons parlé, obtint à Saumur un très grand succès bien motivé par ses cures merveilleuses.

Les nombreuses personnes qui ont besoin de son ministère sont priées de se faire inscrire un jour à l'avance, à cause du grand nombre de demandes qui lui sont adressées journellement.

Cabinet d'opérations, rue Dacier, n° 47, ouvert de 1 heure à 4 heures. Se rend à domicile sur demande. (Prix par opération : 2 fr.)

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, baux, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GONET, propriétaire-gérant

Tribunal de commerce de Saumur

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire des demoiselles Lemarié, modes, à Saumur, conformément aux dispositions de l'article 304 du Code de commerce, sont invités à se présenter le mercredi 25 mai 1892, à 10 heures, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, ou pour passer un contrat d'union.
(247) *Le Greffier, COLLIN.*

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Charron

Par jugement rendu le 17 mai 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Charron, faïencier à Saumur, rue du Bellay, en état de faillite, ouverte provisoirement audit jour.

M. Ernoul a été nommé juge-commissaire et M. L. Proust syndic provisoire.

Pour extrait,

(248) *Le Greffier : COLLIN.*

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,

Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite d'acceptation bénéficiaire, Au plus offrant et dernier enchérisseur

En deux lots

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 5,

ET SES DÉPENDANCES

Et de

LA PROPRIÉTÉ Des Coffinières

Sise commune de Villebernier (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 11 JUIN 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-douze,

Et à la requête de M. Albert-Gabriel Mangoné, majeur, soldat télégraphiste au fort de Rez-Chergué, près Ain-Sefra (Algérie),

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Il sera procédé, le samedi onze juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi,

en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques, en deux lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Saumur

PREMIER LOT

Une maison, sise à Saumur, rue Saint-Jean, occupée par M. Leroy, boulanger, comprenant :

Au rez-de-chaussée : un magasin sur la rue, boulangerie derrière, salon à côté, cour, magasin et cellier, grenier au fond de la cour, cave sous le magasin, puits avec pompe ;

Au premier étage : deux chambres sur la rue, salle à manger et cuisine derrière ;

Au deuxième étage : trois chambres, dont deux sur la rue et une sur la cour, cabinet, plusieurs greniers sur le tout.

Revenu annuel : 1,230 francs.

Mise à prix, quinze mille francs, ci. 15,000

Commune de Villebernier (Maine-et-Loire)

DEUXIÈME LOT

La propriété des Coffinières, située près du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés (Maine-et-Loire), composant :

Un joli chalet composé en sous-sol d'un vestibule, cuisine, arrière-cuisine, cave voutée, escalier au-dessus, salon, salle à manger, perron, vestibule, chambre à coucher au premier étage, trois chambres à coucher et un cabinet, grenier au-dessus ;

Un beau jardin clos de murs et bien planté d'arbres fruitiers et ceps de vigne, lieux d'aisances, puits avec pompe, grille et porte en fer ouvrant sur l'avenue, qui doit avoir quatre mètres de largeur dans toute son étendue ;

Hangars, basse-cour en dehors du jardin et près le chalet, dans la largeur d'une ébaitre qui longe le mur du jardin vers midi et est close par un fossé ;

Petit bâtiment au bout de cette chaire où il se trouve encore des ceps de vigne et des arbres fruitiers ;

Autre chaire vers levant au bout du mur du jardin et faisant suite à la précédente en retour d'équerre, plantée aussi de ceps de vigne et d'arbres fruitiers, et limitée par un fossé ;

Le tout en un seul ensemble joint vers nord la ligne du chemin de fer d'Orléans, vers midi M. Moreau, vers le levant M. Clément et vers le couchant M. Alcibiade, et est d'une superficie d'environ cinquante ares.

Mise à prix, neuf mille francs, ci 9,000

Total des mises à prix : vingt-quatre mille francs, ci. 24,000

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2° A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-douze, fo^{cs}, ce^{cs}, Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

UN MENAGE sans enfant demande place.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

A Fontevault, dans une maison située route de Beaulieu,

Le dimanche 29 mai, et jours suivants, à 1 heure, par le ministère de M^e VERLET,

De meubles divers, livres, gravures, tableaux anciens et modernes, collection de coquillages, fossiles, geodes, bois pétrifié, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

Dépendant de la succession de M. Boissière, ancien économiste de la Colonie agricole de Saint-Hilaire.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

MAISON

A Louer présentement

A Villebernier,

CONNUE SOUS LE NOM DE

CHAPEAU-ROUGE

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, rue Nationale, 24.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

ON DEMANDE un Garçon de magasin, connaissant sérieusement l'entretien des voitures, harnais, et le graissage.

S'adresser au bureau du journal, avec bonnes références.

UNE PERSONNE très instruite demande n'importe quel travail intellectuel à faire chez elle : Copies de manuscrits ou autres, traductions, recherches, etc.

S'adresser au bureau du journal.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrûté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

(Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 55, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis **35** francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES